

LOU TAMBOURINAIRE DE MOSCLAT

Décembre 2018



Mot du Maire

A l'aube de cette nouvelle année, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous adresser à toutes et tous, nos meilleurs vœux de bonheur, réussite, prospérité sans oublier la santé, pour 2019.

2018 ne nous aura rien épargné : sécheresse, tempêtes, augmentation des taxes et suppression du poste d'enseignant de notre école et autres.... La relation entre les élus et l'Etat est frappée de défiance. Notre ruralité est mise à mal et la démission de nombreux maires en est l'écho. Cependant la campagne est un territoire où qualité de vie et convivialité se conjuguent et où le maire reste à l'écoute de ses administrés afin de mener à bien sa mission.

Mais que chacun soit rassuré, nous ne baissons pas les bras ! malgré les difficultés d'une gestion rigoureuse nous nous efforcerons de maintenir le cap.

Je vous rappelle que je reste à votre disposition en mairie pour ce qui concerne la commune ou le Conseil Départemental sur rendez-vous.

*Je vous retrouve ce **dimanche 20 janvier à la salle polyvalente à 11h30** pour la cérémonie traditionnelle des vœux, moment de convivialité qui se clôturera par le verre de l'amitié.*

SOMMAIRE DU TAMBOURINAIRE DE DECEMBRE 2018

LE MOT DU MAIRE

ETAT CIVIL

NOUVEAUX HABITANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL TRAVAILLE

LES TRAVAUX

SIVU LE TOURNEFEUILLE

LA GARDERIE

CULTURE

DECHETS

CAUVALDOR

DU CÔTE DES ASSOCIATIONS

INFORMATIONS DIVERSES

N°UTILES

ANNEXES

ETAT CIVIL

Décès :

- MEREAU Thierry 58 ans le 13/09/2018
- VERIL Denise 86 ans le 22/10/2018
- GREGORY René 81 ans le 11/11/2018
- POULIZAC Marc 86 ans le 11/11/2018
- NEW Karen (dite Tonic) 73 ans le 13/11/2018
- MOULIN Jean 79 ans le 6/12/2018

Naissance :

- BARDOU Judite le 6/10/2018
- FRANCO-GILET Lyhia le 18/12/2018

LES NOUVEAUX HABITANTS :

- Mme CHONAVEY Martine les grézals
- Mme TERRUSSE Marianne les grézals
- Mme et Mr Lagache Benoit et Christine au Champ du Merle
- M.RAYNAL Olivier les Grézals (maison Leconte)
- Mme et M. DAUBY Chemin carré
- M.LECHOPIER Ludovic Fontveille

LE CONSEIL MUNICIPAL TRAVAILLE :

- Il s'est réuni les 26 juillet, 11 septembre, 23 octobre et le 20 décembre 2018.
- Les comptes-rendus sont consultables sur le site internet www.masclat.fr

LES TRAVAUX :

- Le colombarium a été agrandi par quatre cases supplémentaires.

- Une aire de pique-nique et de repos a été créée au lieu - dit Font d'Alba. Elle a été réalisée par la restauration de la cabane en très mauvais état qui s'y trouvait déjà. Celle-ci a été entièrement restaurée par l'association A.P.I.E qui a effectué un excellent travail. Cf photo 1^{er} page.

- **LA FIBRE :**

Lot numérique recherche des employés pour l'extension de la fibre. Les candidats à ces emplois seront formés et doivent être mobiles. Contact 05.65.53.43.31

SIVU LE TOURNEFEUILLE :

Il gère maintenant l'ensemble des 6 écoles des 7 communes qui le compose.

Président : Monsieur MICHEE Alain de Fajoles

1^{ère} Vice-présidente : Madame VERDIER Christiane d'Anglars - Nozac

2^{ème} Vice-présidente : Madame GATINEL Marie-Claude de Milhac

Un délégué titulaire et un suppléant par commune ont été désignés afin de siéger au Comité syndical.

La nouvelle organisation du SIVU semble convenir à tous les agents qui en font partie.

Les enfants qui appréhendaient le changement des enseignants sont maintenant ravis ainsi que les parents.

Il faut retenir qu'avec la baisse des effectifs en primaire, le plus important pour nos communes rurales sera de conserver une **école de proximité** avec les services nécessaires à la maintenir. Masclat qui possède un nombre d'enfants conséquent a donc une garderie qui permet aux parents de les laisser pour le ramassage et de les récupérer comme par le passé.

LA GARDERIE :

L'école est maintenant utilisée comme garderie et a été mise à disposition du SIVU LE TOURNEFEUILLE qui est chargé de sa gestion.

L'agent technique Linda HADJ YAHIA, elle aussi mise à disposition du SIVU a donc vu son contrat initial augmenté en heures de travail. La nouvelle organisation semble convenir à l'ensemble du personnel.

CULTURE :

- Masclat en « Pays d'Art et d'Histoire de la vallée de la Dordogne lotoise » : le programme des très nombreuses animations durant toute l'année est consultable sur www.pays-vallee-dordogne.com que vous pouvez télécharger et permet de vous inscrire à la newsletter.
- Le « QUIQUOIOU » : c'est l'agenda trimestriel gratuit des événements culturels et patrimoniaux du territoire de Cauvaldor. Le n°6 est disponible en mairie et chez les commerçants ainsi que sur www.cauvaldor.fr/culture-patrimoine/quiquoiou.
- Libre Echange de Livres : une caisse en accès ouvert est à disposition des habitants de Masclat sous le porche de la salle polyvalente.
- Un annuaire des artistes est consultable sur www.cauvaldor.fr/culture-patrimoine
- La commémoration du centenaire de la guerre 14-18 a été célébrée dans le canton de Souillac par une exposition à la salle Du Bellay particulièrement réussie. De nombreux enseignants ont amené leur classe (380 élèves) visiter cette exposition qui a suscité de nombreuses interrogations de leur part. Monsieur Régis VILLEPOUTOUX, Maire de Pinsac est à l'origine de cette manifestation aidée par toutes les communes du canton qui lui ont apporté leur contribution en lui confiant des objets, des photographies, des lettres de combattants de l'époque et aussi une participation financière. Félicitation pour cette belle réussite dans le cadre de la transmission du devoir de mémoire.
- Le 17 novembre, une conférence-débat « Raviver les souvenirs de 14-18 » a rassemblé 41 participants. Elle était animée par Jean-Louis Thocaven, Conseiller Municipal. Laurent Wirth, historien et auteur de « A larmes égales » avec brio et émotion, relaté l'histoire de ses deux familles Alsacienne et Auvergnate à travers les deux conflits mondiaux. Daniel Delbreil a présenté ses recherches inédites, à partir des archives militaires, sur chacun des 18 jeunes « Morts pour la France » de Masclat. Puis un débat s'est engagé avec des documents exposés et une collation méritée.

DECHETS :

Beaucoup trop de nos concitoyens ne trient pas correctement leurs déchets : nous pouvons mieux faire !

Des composteurs au tarif de 20 € peuvent être achetés auprès du Syded. Des bons de commandes sont disponibles en mairie.

Pour tous renseignements, le référent environnement peut vous répondre : Jean-Louis THOCAVEN 06.85.84.13.30 cf. annexe 1

CAUVALDOR :

* Le **PLUI.H.** (Plan Local d'Urbanisme Inter communal. Habitat) est toujours en cours d'élaboration. Le 10 décembre 2018 une délibération instaurant les plans de secteurs a été

votée par la communauté. Masclat fait partie de la Bouriane tout comme quatre communes de l'ancien canton de Payrac (Nadaillac de Rouge, Lamothe Fénelon, Loupiac, Payrac).

Ces plans de secteur offrent une souplesse pour mieux intégrer les spécificités de certains espaces communautaires en créant des sortes de « Famille de Communes ».

L'impact porte sur le règlement qui s'avère plus lisible (moins de zonage indicé nécessaire).

Ce PLUI.H comporte six plans de secteur :

- Causse de Martel
- Causse de Gramat
- Vallée de la Dordogne et ses affluents
- Le Limargue
- Le Ségala
- La Bouriane

***La fiscalité des communes :**

Une réunion d'information a eu lieu le 19 décembre à Payrac pour expliquer aux conseillers intéressés le calcul de la fiscalité communale.

Les communes ne peuvent agir que sur 3 taxes : la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière (TF) et la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB). Historiquement, ces taxes reposent sur des valeurs locatives datant des années 70 (que l'on appelle les bases) qui sont multipliées par les taux communaux. Ces bases ont été fixées par l'État et sont réactualisées (à la hausse) chaque année.

$$(Bases communales) \times (Taux de la commune) = \text{Impôt}$$

A Masclat, les taux d'imposition 2018 étaient 8,92 % pour la TH, 14,13 % pour la TF et 190,14 % pour la TFNB.

La somme de ces 3 taxes s'appelle le produit fiscal de la commune. Pour Masclat, cela représente 104 000 € en 2018

Le fond de péréquation des collectivités : FPIC

C'est un fond de solidarité prélevé dans les collectivités territoriales les plus riches et redistribué aux collectivités les plus pauvres. Il y a deux critères d'accès à ce fond : la richesse par habitant et le niveau de fiscalité de la collectivité territoriale.

Au sein de CAUVALDOR, c'est 1,2 million d'euros de bénéfice par an dont 8 000€ pour Masclat.

1- La richesse moyenne par habitant :

C'est la somme des revenus des habitants (d'après les avis d'imposition) divisée par la population totale de la collectivité. Ce chiffre de « population » peut être artificiellement augmenté par un coefficient suite à un regroupement en communautés de communes.

En regroupant les 8 communautés de communes au sein de CAUVALDOR, nous avons bénéficié de ce dispositif :

En effet, nous sommes en réalité 54 282 habitants sur la zone, mais, dans le cadre du FPIC, nous sommes considérés comme étant 79 860 habitants.

La richesse totale est la même.

Par cet artifice, la richesse moyenne des 8 communautés indépendantes est passée de 721€/habitant à 512 € pour CAUVALDOR. Avant la fusion, certaines communautés bénéficiaient du FPIC, et d'autres devaient y contribuer. Au total, nous avons gagné du FPIC.

2- L'effort fiscal :

C'est un critère proche de celui du produit fiscal de la commune. Il s'agit d'une comparaison entre les taux d'imposition de la commune et le taux moyen national.

A Masclat, il est de 1,005. Cela signifie que les taux d'imposition sont quasi identiques à ceux de la moyenne nationale. En général, ces taux sont plus importants dans les grandes villes, et inférieurs à 1 dans les communes rurales.

En 2018, pour être bénéficiaire du FPIC, il fallait que l'effort fiscal de la collectivité soit supérieur à 1. Il était de 1,033 à CAUVALDOR (1,12 en France).

Selon ces deux critères, CAUVALDOR était classée bénéficiaire du FPIC en 2018, en 724^{ème} place au classement national, parmi les derniers bénéficiaires.

Un recul au classement entraînerait dans un premier temps la perte du FPIC, cela correspondrait à une perte de 7 % du budget communal. Dans un deuxième temps, la collectivité pourrait même devenir contributrice au FPIC, ce qui correspondrait à une perte de 5 % supplémentaire du budget à Masclat.

La problématique pour notre commune :

Les collectivités qui contribuent au FPIC voudraient bien ne plus avoir à le faire, et celles qui en bénéficient, comme toutes les communes de Cauvaldor, souhaitent continuer. Pour améliorer leur classement, les collectivités ne peuvent jouer que sur les deux critères précédents :

- augmenter la « population FPIC » en se regroupant avec d'autres collectivités pour être « plus pauvres ». Dans le cas de CAUVALDOR, c'est difficile à envisager car nous sommes déjà très étendus.

-augmenter l'imposition pour rester au-dessus de la moyenne nationale. **Au conseil municipal, nous sommes face à ce dilemme : ne pas augmenter les impôts au risque de perdre le FPIC voire même de devenir contributeur, augmenter les impôts et générer de l'insatisfaction des habitants de la commune sans même être sûr de rester bénéficiaire du FPIC (puisque'il faut tenir compte de toutes les autres communes de CAUVALDOR et du classement national) ...**

Le dégrèvement de la taxe d'habitation :

Le gouvernement avait fait des annonces pour une suppression de cette taxe d'ici 2020. Il s'agit d'un dégrèvement pour certains contribuables, en fonction de leurs revenus : pour ceux dont le revenu fiscal est inférieur à 27 000 € pour une personne seule, 43 000 € pour un couple et 49 000 € pour un couple avec enfant ...

La dégressivité devait être de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020.

Le montant dégrèvé est celui de la taxe d'habitation de 2017. C'est à dire que les bénéficiaires de l'exonération devront quand même payer une partie de la taxe liée à l'augmentation des bases et/ou du taux communal.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS :

- **LES AINES** : les activités du club du 2^{ème} semestre 2018
- ✓ Le 20 septembre sortie surprise (44 participants). Le matin visite des ateliers de la SOCRA à Marsac (restauration des objets d'arts), puis visite de la brasserie de bière BAM l'après-midi après un bon repas.
- ✓ Le 7 octobre le loto a eu lieu et a eu une large fréquentation.
- ✓ Le 9 décembre assemblée Générale à la salle polyvalente clôturée par le repas de fin d'année au restaurant Combroux.

Il est à noter que l'association comporte quatre nouveaux adhérents soit 75 personnes. Les dates pour 2019 restent à définir.

- **LE COMITE DES FETES** : Nous n'avons pas le bilan des festivités. Madame le Maire espère l'avoir avant le vote du budget afin d'envisager l'attribution de la subvention pour 2019.
- **LES CHASSEURS** : La fréquence des battues aux sangliers a permis de réguler la population de ceux-ci, limitant les dégâts causés aux cultures. Le repas annuel des chasseurs est prévu le samedi 9 mars 2019 en soirée à la salle polyvalente.
- **LA CONFRERIE DE LA MIQUE** : La fête a eu lieu à Sainte Mondane et a été très réussie. Il s'agissait de la confection de la mique au pain. Le bilan financier est positif. C'est Masclat qui, une fois de plus a remporté la reconnaissance de la meilleure mique. Elle avait été préparée par Muriel CANTEGREL de Lamothe Fenelon. Selon la coutume, une intronisation a suivi, chaque village présentant un nouveau membre. Tous ont prêté serment et reçu la médaille de la confrérie. Était associée à cet événement la confrérie de

la Tête de Veau de la ROCHELLE. L'an prochain se sera la mique levée et le concours aura lieu à Masclat.

- **L'APE (Association des Parents d'Elèves) :** Notre ancien RPI a été regroupé avec le RPI de Milhac, Anglars Nozac, Rouffilhac, et St Cirq - Madelon. Composition :
- Présidente : JOUTET Angélique
- Vice-Présidente : BRAVO Christelle
- Trésorière : TANGUY Léna
- Trésorière adjointe : THOURON Sandy
- Secrétaire : BOURDARIE Adeline
- Secrétaire Adjointe : SALANIE Audrey

INFORMATIONS DIVERSES :

✓ **Le cahier des doléances citoyennes :**

Suite au Mouvement des gilets jaunes, soutenu par une très large majorité de français, est apparu un fort besoin de consigner par écrit tout ce qui ne va pas dans notre pays. La Mairie de Masclat a mis à disposition des habitants un Cahier de doléances citoyennes. Chacun peut venir s'exprimer par écrit à la Mairie le mardi de 9 h -12 h et 14 h – 18 h et le vendredi de 9h à 12 h. Une note peut être déposée en boîte aux lettres de la Mairie ou par courriel « mairie-masclat@wanadoo.fr ». Elles seront insérées dans le cahier pour être transmises au Préfet.

✓ **PROPOSITION DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE « Santé Communale »**

La compagnie d'assurance AXA propose une offre d'assurance complémentaire santé à la commune de Masclat. Cette proposition sera examinée par le Conseil Municipal qui décidera de son adhésion. Une réunion publique éventuelle à destination des habitants sera alors organisée afin de présenter cette offre destinée aux personnes qui n'en possèdent pas ou aux retraités.

MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES (MAPA) DE PAYRAC :

Cette structure non médicalisée, est réservée aux personnes âgées qui conservent une certaine autonomie. Elle fonctionne parfaitement et il y règne une atmosphère familiale avec un personnel dévoué et compétent, dans un cadre très agréable.

Actuellement l'établissement est au complet. Pour les familles qui envisagent de mettre en résidence un des leurs, il est fortement conseillé d'aller visiter la structure.

D.A.E.

Un défibrillateur est disponible 24/24 h dans le hall d'entrée de la salle des fêtes. Effectuer une formation de secouriste peut sauver des vies ! Contact protection Civile du Lot : 06 52 87 19 14 Courriel : « lot@protection-civile.org ».

AMBROISIE :

L'ambroisie (plante à feuilles d'armoïse très envahissante et dont les pollens sont très allergisants). Un référent a été désigné à la demande de Monsieur le Sous-Préfet, il s'agit de Monsieur Grégoire MAS. Pour la reconnaître, se reporter à l'annexe 2.

DIVAGATION DES CHIENS :

Madame le Maire rappelle l'arrêté du 12 février 2009 instaurant l'interdiction de la divagation des chiens. Tout propriétaire doit tenir son animal en laisse sur les voies publiques, parcs et doit posséder un espace clos pour sa garde à domicile.

Le respect de ces dispositions éviterait les problèmes d'insécurité et de voisinage.

LES POMPIERS :

Le service départemental d'incendie (S.D.I.S) manque de sapeurs-pompiers volontaires (SPV). Les Sapeurs-Pompiers Volontaires constituent la clef de voute de notre sécurité civile. Leur recrutement doit être dynamisé. Elle demande à ce que chacun suscite des recrutements de jeunes au sein de toutes les couches de la population par une politique de sensibilisation au risque.

A L'HONNEUR :

Le 3 décembre, le Sous-Préfet de Gourdon a remis la médaille d'argent du « Mérite sportif et de l'engagement associatif » à Jean-Louis THOCAVEN. Pour cette cérémonie à la Préfecture, il était accompagné de sa maman, son parrain Lionel GRISET et de Mme Le Maire.

Jean-Louis a été le fondateur du « club des jeunes de Masclat » en 1969, cofondateur du Spéléo-club de Souillac et depuis 50 ans participe activement à la vie associative.

REMERCIEMENT :

La famille de KAREN NEW – TONIC vous remercie tous, pour vos aimables paroles, pensées et actions envers leur sœur Karen/Tonic et pour votre participation à ses funérailles. Elle aimait tellement vivre à Masclat et les amitiés qu'elle a nouées en France lui était très chères.

Avec amour pour vous tous, Jane , Hew, Charles, Duncan, Bina et toute la famille.

LES NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

- Mairie : 05 65 37 63 78 Messagerie « mairie-masclat@wanadoo.fr »
- Ecole : 05 65 37 63 55
- Cauvaldor : 05 65 32 76 08 (services culture, sports, enfance, permis de construire, voirie, assainissement non collectif, offre de soins, économie, environnement)
Courriel « cc-pays-de-souillac@wanadoo.fr »
- SYDED du Lot (gestion des déchets municipaux) : 05 65 21 54 30
- Maison Médicale de PAYRAC : 05 65 37 95 46
- Cabinet Médical de St JULIEN DE LAMPON : 05 53 29 70 25
- Cabinet d’infirmières de St JULIEN DE LAMPON : 05 53 29 70 19
- Cabinet d’infirmières de GOURDON : 05 65 41 01 01
- Déboucheur express Van Peteghem : 06 41 06 29 29
- Garage du Centre : 05 65 27 28 79 – 06 09 60 00 84
- Menuiserie AMBERT Matthieu : 06.15.12.47.16
- Tous travaux FOURCADE Nicolas 06.72.09.49.54
- Carrelage, plomberie DAUBY Laurent 06.86.10.05.05
- Isolation des combles, traitement de toitures DAUHER Isaïe : 06.70.77.18.06

LES ACTUALITES EN IMAGES :



Font d'Alba plus jamais ça !



Animateurs de la conférence 14-18

1 FOYER LOTOIS

40 kg/an
d'aliments gaspillés

14 kg de nourriture sous emballage, 12 kg de restes consommables, 6 kg de fruits et légumes non entamés, 8 kg de pain.



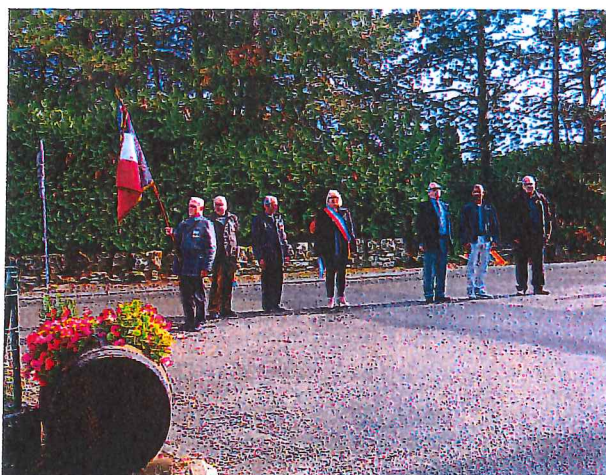
POUR TOUT LE LOT

3 300 t/an
d'aliments gaspillés

Soit l'équivalent de 6,6 millions de repas et un coût d'élimination de ces déchets d'environ 720 000 €.



Muriel Cantegrel et son trophée



Commémoration du 11 novembre 2018



Vue depuis la nouvelle aire de pique-nique sur le sentier de Fénelon

LES TEXTILES, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES (*TLC) ILS SE RECYCLENT AUSSI

Une seconde vie pour les TLC* même usés ou déchirés c'est possible

QUOI RECYCLER ?



Petits Vêtements : Bonnet, chaussettes, collant, écharpe, gants, lingerie ...

Grands Vêtements : Chemise, pantalon, pull, jupe, jeans, t-shirt ...

Linge de maison : Torchon, drap, serviette, nappe en tissu ...

Chaussures : Escarpins, sandales, bottes, baskets ...

Tous les vêtements et linge se déposent **PROPRES et SECS**, même s'ils sont usés.
Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERME**.



Surtout ne pas déposer d'article HUMIDES.

OU DEPOSER LES TLC* ?



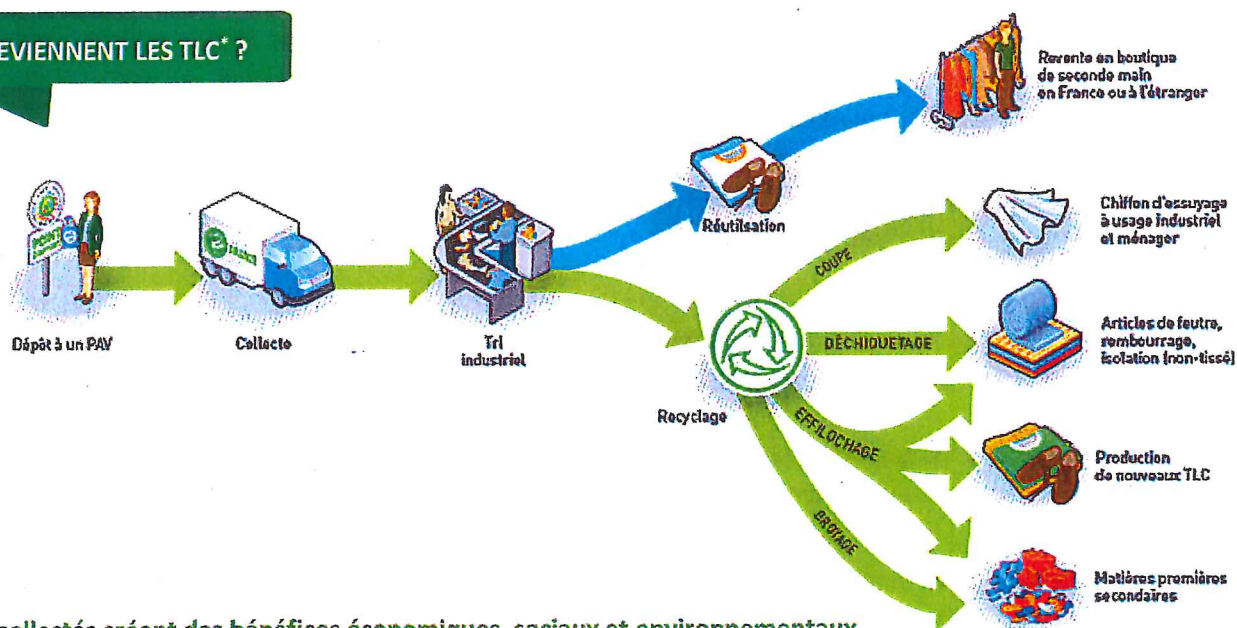
Dans des points d'apport volontaire (*PAV) portant le logo ECO TLC.

- ✓ Un conteneur ou benne dédiée,
- ✓ Une antenne locale d'association,
- ✓ Une collecte occasionnelle à domicile,
- ✓ Une boutique.

Ils sont tous référencés sur www.lafibredutri.fr



QUE DEVIENNENT LES TLC* ?



Les TLC* collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Syndicat Mixte du Pays de Gourdon pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères

Zone artisanale 46250 MONTCLERA - Tel : 05.65.21.61.61

Courriel : accueil@symictom.fr - www.symictom.fr -  @symictom.fr

LE COMPOSTAGE

UN GESTE SIMPLE ET PAS COMPLIQUÉ

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE

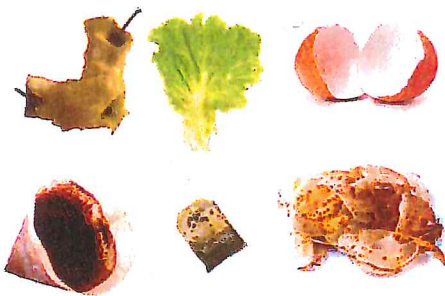
Le compostage est une manière de recycler les déchets organiques ménagers et déchets verts de jardin. Le processus aboutit à la production d'un engrais naturel **LE COMPOST**.

Il est essentiellement utilisé pour le jardinage.

QUELS DECHETS COMPOSTER ?

Déchets de cuisine :

Epluchures de fruits et légumes, restes de fruit, marc de café et filtre, sachet de thé, coquilles d'œuf, certains restes de repas.



Déchets du jardin :

Tailles de haies, écorces, tonte de gazon, feuilles mortes, fleurs fanées, branchages de petites tailles.



Déchets non alimentaire :

Paille, foin, serviettes et mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux de bois (non traités).



A PROSCRIRE

Coquilles d'huitres, moules, produits laitiers, huiles de fritures ou de vidange, noyaux, coques de noix, os, arêtes, grosses tailles ou branches entières, mauvaises herbes grainées, terre, sable, gravats, cartons imprimés, imprimés couleurs (magazines ...), sacs de poussières d'aspirateurs, mégots de cigarettes.

COMMENT REUSSIR VOTRE COMPOST ?

3 Règles importantes à respecter

1

Il est important d'aérer et brasser le compost : Le compost doit être régulièrement retourné, surtout en début de cycle, afin de l'oxygéner. Lors du dépôt de matière toujours brasser l'apport.

2

Il faut équilibrer les apports : Les dépôts en matière et déchets doivent être équilibrés. Il faut les placer en mélange, le volume se réduira naturellement.

3

Le compost doit être humide jusqu'à son utilisation : Les déchets se transforment en compost grâce à un taux satisfaisant d'humidité (surtout l'été). Il est donc important de l'arroser sans le détrempier.

Syndicat Mixte du Pays de Gourdon pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères

Zone artisanale 46250 MONTCLERA - Tel : 05.65.21.61.61

Courriel : accueil@symictom.fr - www.symictom.fr -  @symictom.fr

Auxerre 2

Ne la confondez pas !

▶ Armoise commune



⇒ face inférieure grise-argentée et odeur marquée quand on la froisse

▶ Armoise annuelle



⇒ feuille finement découpée et odeur forte quand on la froisse

▶ Ambroisie à feuilles d'armoise



⇒ feuille découpée, verte des deux côtés et sans odeur

Que faire ?

La plante doit être éliminée

- Par arrachage de préférence avant floraison et avant la grenaison (avec port de gants)
- Par un fauchage de préférence avant floraison
- En empêchant son installation par technique de végétalisation

Signalez-la

Sur la plateforme de signalement ambroisie :



- www.signalement-ambroisie.fr
- L'application mobile **Signallement ambroisie**
- Email : contact@signallement-ambroisie.fr
- Téléphone : 0 972 376 888

Informez-vous

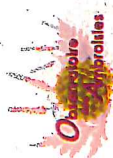
Tout sur l'ambroisie : www.ambroisie.info

Actualités sur l'ambroisie : www.ambroisie-blog.org

Risque allergique aux pollens partout en France : www.pollens.fr



Contact : observatoire.ambroisie@fredon-france.org
Tél : +33 (0)7 68 999 350 ou +33 (0)1 53 83 71 75



Ambroisie

attention

Allergies !



AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

Tous concernés
Chacun doit agir!

Détruisez l'ambroisie avant qu'elle ne soit en fleurs

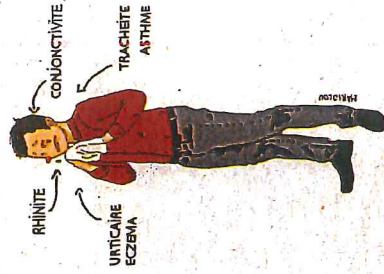
POURQUOI ?

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de routes, bords de cours d'eau, etc.

Une nuisance pour la santé

Les pollens d'ambroisie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été :

- Rhinites
- Conjonctivites
- Trachéite / toux
- Urticaire
- Eczéma
- et de l'asthme



Une menace pour l'agriculture

La présence d'ambrosies dans certaines parcelles peut entraîner :

- Perte de rendement
- Semences non conformes
- Charges supplémentaires de traitement du sol
- Problématique à gérer sur le long terme car importante production de graines
- Conflits de voisinage



Ses fleurs sont vert pâle à jaune et se dressent en épis



Ses tiges sont dressées sillonnées en longueur souvent velues et ramifiées

1 cm

Ses feuilles sont vertes des deux côtés, minces, très découpées

Sa hauteur varie de 0,2 m à 2,00 m

Ambroisie à feuilles d'armoise
Ambrosia artemisiifolia L.

Sachez la reconnaître

RECONNAITRE SES DIFFÉRENTS STADES



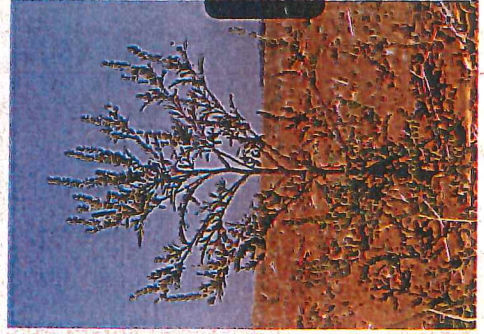
Stade plantule

AVRIL-MAI



Stade végétatif

JUIN-JUILLET



Stade floraison

AOÛT-OCTOBRE